2025 GUIDE DU PROGRAMME NATIONAL DE LA HAUTE PERFORMANCE



TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation			
2.	Structure de Tennis Canada et financement			
3.	Mission, vision et but de Tennis Canada			
4.	Aperçu du programme			
5.	Politiques			
6.	Personnes-ressources : personnel de Tennis Canada			
7.	1 Comité de la haute performance			
	3 Programme national du développement			

PRÉSENTATION

À tous les athlètes du programme national de la haute performance,

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein du programme national de la haute performance 2025. Ce programme est conçu pour vous offrir les outils et l'aide nécessaires pour répondre à vos besoins d'entraînement et de compétition. Ainsi, Tennis Canada s'engage à collaborer avec vous pour que vous puissiez atteindre vos objectifs de performance.

Nous vous souhaitons bonne chance pour cette saison de tennis.

Janet Petras

Directrice des programmes et de l'administration de la haute performance jpetras@tenniscanada.com

STRUCTURE DE TENNIS CANADA ET FINANCEMENT

Structure

Fondé en 1890, Tennis Canada est un organisme sportif national sans but lucratif voué au développement, à la promotion et à la mise en valeur du tennis au Canada en mettant en place un système permettant de produire des joueurs de classe mondiale. C'est l'une des plus importantes et des plus anciennes associations sportives nationales du Canada. Elle est composée de 10 associations provinciales et d'un membre associé, l'Association de tennis des Territoires du Nord-Ouest.

En plus de régir les compétitions nationales, Tennis Canada supervise les tournois internationaux tenus au Canada, dont ceux des circuits ATP et WTA. Tennis Canada est membre de la Fédération internationale de tennis, de l'Association olympique canadienne, de l'Association paralympique du Canada et de l'Association internationale du tennis en fauteuil roulant. Elle administre, commandite et sélectionne les équipes de la Coupe Davis, de la Coupe Billie Jean King, de la Coupe du monde par équipe, des Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que toutes les équipes de juniors, de vétérans et de tennis en fauteuil roulant.

Tennis Canada est dirigé par un conseil d'administration composé de bénévoles élus par les Associations provinciales de tennis pour un mandat de deux ans. L'administration et la coordination du développement des joueurs et des championnats internationaux se font depuis au Stade Sobeys à l'université York, à Toronto. Tennis Canada possède également des bureaux au Stade IGA, à Montréal.

Le tennis en fauteuil roulant fait partie intégrante du plan stratégique de l'association et est pris en charge par les services de la haute performance et des compétitions. Le développement du sport est mené par la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance.

<u>Financement</u>

Tennis Canada

 Tennis Canada tire environ les deux tiers de son budget de développement des profits nets découlant des volets masculin et féminin de l'Omnium Banque Nationale.

<u>Tennis en fauteuil roulant/programme national de la haute performance</u>

 Le financement du tennis en fauteuil roulant provient de plusieurs sources, dont Sport Canada, Tennis Canada, la Fédération internationale de tennis, les commandites, les dons et les activités de financement.

MISSION, VISION ET BUT DE TENNIS CANADA

But

Favoriser des expériences de tennis positives.

Vision

Être un chef de file mondial au tennis.

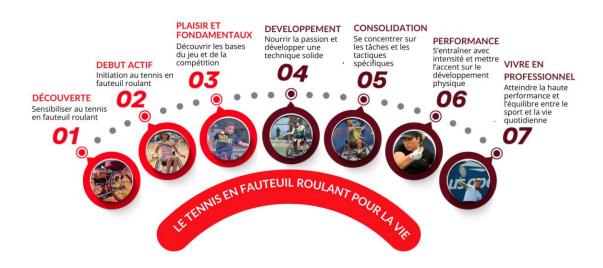
Mission

Assurer la croissance, le développement et la promotion du tennis au Canada.

Programme national de la haute performance 2025

Le Modèle intégral de développement du joueur de tennis en fauteuil roulant de Tennis Canada est une approche holistique pour développer les personnes et les joueurs à chaque étape du cheminement. Le Programme national de la haute performance (PNHP) met l'accent sur le parcours vers le podium, qui comprend les étapes 6 et 7 : Performance et Vivre en professionnel.

Les étapes du modèle sont illustrées ci-dessous, et le document complet sera publié dans le site Web de Tennis Canada à une date ultérieure.



Le Programme national de la haute performance (PNHP) est une composante du modèle et s'adresse aux athlètes qui sont en voie d'atteindre les objectifs de performance et de podium de Tennis Canada, de Sport Canada et d'À nous le podium d'ici 2025 et au-delà. Les objectifs globaux comprennent :

- Podiums aux Jeux paralympiques et aux Jeux parapanaméricains
- Classements parmi le Top 16 du simple de l'ITF
- Résultats ciblés à la Coupe du monde par équipe
- Un basin d'athlètes de la prochaine génération

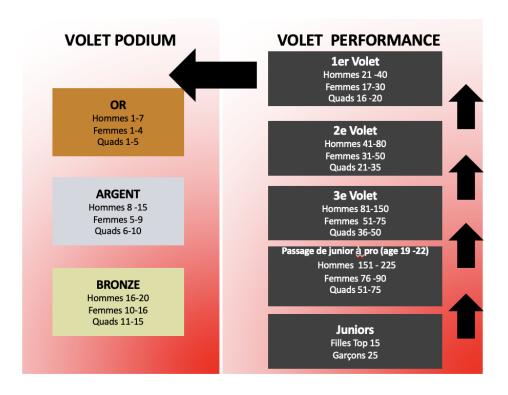
PNHP: Volets et indicateurs de performance

Le PNHP s'adresse aux athlètes qui se déplacent dans le cheminement de la haute performance et est divisé en deux volets : Podium et Performance.

Le volet Podium est subdivisé en trois niveaux : Or, Argent et Bronze

Le <u>volet Performance</u> est subdivisé en cinq niveaux : Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3, Passage de junior à pro et Junior.

Pour être pris en considération pour le PNHP, un athlète doit avoir obtenu un classement minimum de simple de l'ITF d'ici le 31 octobre 2024 conformément à la Figure 2 ci-dessous :



Avantages et services du PNHP

Chaque athlète du PNHP recevra de l'aide selon le volet et le niveau du programme, comme il est décrit ci-dessous :

Volet	Niveau	Description	Indicateurs de performance (classement ITF de simple)	Aide
Podium	Or	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour gagner une médaille paralympique	Hommes: Top 7 Femmes: Top 4 Quads: Top 5	 Subvention annuelle de base de 6 000 \$ Accès aux services de l'entraîneur national Tests de force et de conditionnement physique ainsi que programme personnalisé Accès à un préparateur mental Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) Accès au Fonds d'excellence Birmingham
	Argent	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour satisfaire au niveau Or	Hommes: 8-15 Femmes: 5-9 Quads: 6-10	 Subvention annuelle de base de 5 000 \$ Accès aux services de l'entraîneur national Tests de force et de conditionnement physique ainsi que programme personnalisé

Perform	Bronze Niveau 1	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour satisfaire au niveau Argent	Hommes: 16-20 Femmes: 10-16 Quads: 11-15	 Accès à un préparateur mental Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) Accès au Fonds d'excellence Birmingham Subvention annuelle de base de 4 000 \$ Accès aux services de l'entraîneur national Tests de force et de conditionnement physique ainsi que programme personnalisé Accès à un préparateur mental Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) Accès au Fonds d'excellence Birmingham Subvention annuelle de
ance		atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour	40 Femmes : 17- 30 Quads : 16-20	 base de 3 000 \$ Soutien d'un entraîneur pour l'entraînement quotidien, la planification

	veau 2	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour satisfaire au niveau 1	Hommes: 41-80 Femmes: 31-50 Quads: 21-35	•	de tournois et les sciences du sport/médecine sportive Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) Accès au Fonds d'excellence Birmingham Subvention annuelle de base de 2 000 \$ Soutien d'un entraîneur pour l'entraînement quotidien, la planification de tournois et les sciences du sport/médecine sportive Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) Accès au Fonds d'excellence Birmingham
Niv	veau 3	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour satisfaire au niveau 2	Hommes: 81- 150 Femmes: 51- 75 Quads: 36-50	•	Subvention annuelle de base de 1 500 \$ Soutien d'un entraîneur pour l'entraînement quotidien, la planification de tournois et les sciences du sport/médecine sportive

			Accès au Programme
			d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets)
			 Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e)
Passage de junior à pro (19-22 ans)	Athlètes qui atteignent les indicateurs de	Hommes : 151- 225 Femmes : 76-	Subvention annuelle de base de 1 000 \$
(== ==)	performance dans la bonne voie pour satisfaire au niveau 3	125 Quads : 51-75	 Soutien d'un entraîneur pour l'entraînement quotidien, la planification de tournois et les sciences du sport/médecine sportive
			 Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets)
			 Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e)
			 Considération pour le programme de mentorat, s'il y a lieu
Junior (18 ans et moins)	Juniors sur la bonne voie pour le volet	Garçons : Top 25 Filles : Top 15	 Subvention annuelle de base de 1 000 \$
	Performance		 Soutien d'un entraîneur pour l'entraînement quotidien, la planification de tournois et les sciences du sport/médecine sportive
			 Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets)

		•	Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e)
		•	Considération pour le programme de mentorat, s'il y a lieu
		•	Soutien déterminé au cas par cas si les critères ne sont pas satisfaits

Remarques:

- *Le montant et le niveau de services offerts seront déterminés au cas par car en fonction du suivi des résultats vers le podium. De plus, il dépendra de l'approbation du comité de l'élite ainsi que du budget pour l'année en question.
- ** Les athlètes peuvent demeurer à chaque niveau du volet Podium ou performance pendant plusieurs années à condition que les indicateurs de performance concernant le classement ITF soient atteints.
- *** Des athlètes peuvent, à la discrétion de la directrice des programmes et de l'administration de l'élite et après l'approbation du comité de l'élite, être choisis pour le PNHP même s'ils ne satisfont pas aux exigences de classement de simple de l'ITF décrites dans le tableau ci-dessus.
- **** Pour atteindre les indicateurs de classement de simple de l'ITF décrits dans le tableau ci-dessus, un athlète doit satisfaire aux critères de classement au 31 octobre 2024 ou pour au moins 20 semaines au cours de la période du 1^{er} mars 2024 au 31 octobre 2024. Il n'est pas nécessaire que ces semaines soient consécutives.

Responsabilités de l'athlète du PNHP

Conformément à la politique numéro 3 du Guide du PNHP, les membres du PNHP doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Lire le Guide du PNHP et signer le protocole d'entente entre Tennis Canada et l'athlète.
- Signer le contrat du Programme canadien antidopage (PCA).
- Signer le Code de conduite.

- Assister à une rencontre individuelle avec son entraîneur personnel, l'entraîneur consultant et la directrice afin d'établir un plan annuel de développement et de compétition ainsi que des indicateurs de performance. Lorsqu'il s'agit de joueurs juniors, les parents participeront également au processus.
- Informer l'entraîneur national de tout changement aux calendriers de tournois/entraînement ou de son état de santé au cours de l'année et répondre à toute demande de renseignements en temps opportun.
- Participer aux camps d'entraînement lorsqu'il est choisi.
- Participer aux protocoles de tests physiques si nécessaire.
- Participer à l'entraînement de préparation mentale si nécessaire.
- Représenter le Canada à la Coupe du monde par équipe s'il est choisi.
- Prendre part aux Championnats canadiens Birmingham 2024 à moins d'obtenir une exemption approuvée par le comité de l'élite. Pour obtenir une telle exemption, le joueur doit soumettre, par écrit, une demande à la directrice des programmes et de l'administration de l'élite avant les Championnats Birmingham, soit le 1^{er} octobre.
- Répondre à tous les critères d'admissibilité nationaux de l'ITF pour représenter le Canada aux tournois internationaux.
- Être membre en règle de Tennis Canada.
- Participer à un nombre minimum de tournois ITF comme convenu entre l'athlète et Tennis Canada.

Programme d'aide du PNHP

Un financement de base annuel est offert à chaque niveau du cheminement du PNHP. L'aide financière peut être utilisée pour l'entraînement, les voyages, les sciences du sport, l'entraînement sur le terrain, l'équipement, les frais d'inscription aux tournois, l'hébergement et d'autres dépenses connexes. Des reçus seront exigés pour accéder à tous les fonds.

En plus de ce financement annuel de base, les athlètes peuvent être admissibles au soutien du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevet), du Fond d'excellence Birmingham, d'À nous le podium et du réseau de l'Institut canadien du sport. Le cycle de financement du PAA (brevet) de Sport Canada est pour une année civile. Veuillez consulter les critères d'octroi des brevets dans le site Web de Tennis Canada pour obtenir plus de renseignements.

Toutes les décisions concernant le financement et l'encadrement sont examinées et approuvées par le comité de l'élite.

PNHP: Processus de sélection

Pour être pris en considération pour le PNHP de 2025, les athlètes doivent faire parvenir les documents suivants à Kai Schrameyer, entraîneur national de tennis en fauteuil, d'ici le 4 novembre 2024 :

1. Une lettre d'intérêt indiquant leur désir de s'engager dans le PNHP en 2025.

2.Une ébauche des objectifs de 2025, des calendriers hebdomadaires d'entraînement et de tournois (modèles publiés dans le site Web de Tennis Canada : https://www.tenniscanada.com/fr/compete/wheelchair/high-performance-program/), ou en communiquant avec Kai Schrameyer, entraîneur national, à kschrameyer@tenniscanada.com. Seuls les modèles de Tennis Canada seront acceptés.

Après une étude des demandes, nous communiquerons avec les athlètes retenus pour organiser une réunion de planification. Cette réunion comprendra l'athlète, son entraîneur personnel, l'entraîneur consultant et d'autres membres du personnel au besoin. L'objectif de la réunion est de définir clairement les objectifs et de collaborer à la conception d'un plan annuel d'entraînement et de compétition. L'acceptation finale au PNHP est déterminée par le processus de réunion.

POLITIQUES DE TENNIS CANADA

Être choisi au sein du programme national de la haute performance est un honneur et un privilège et s'accompagne de certaines responsabilités. Les droits et obligations principales des membres du programme sont décrits dans le protocole d'entente entre Tennis Canada et l'athlète.

Voici les rôles et les responsabilités des membres du programme national de la haute performance dans les contextes suivants :

- en voyageant avec l'équipe de Tennis Canada/Comité paralympique canadien
- en voyageant seul pour le Circuit Uniqlo de tennis en fauteuil roulant de l'ITF
- en participant à des activités du programme (camps d'entraînement, Championnats canadiens Birmingham, activités de développement ou de promotion).

REPRÉSENTATION

À titre de représentant du Canada (tel que défini par les rôles et responsabilités d'un membre du programme national de la haute performance ci-dessus) :

Agir à titre d'ambassadeur pour Tennis Canada, le Canada et le sport.

• En tout temps, vous comporter de manière à rehausser la réputation, l'image, le prestige et la présence de Tennis Canada et du programme national.

Au moment des compétitions, les athlètes doivent respecter les consignes suivantes ainsi que les responsabilités décrites dans l'entente de 2025. La période de compétition comprend toutes les activités du moment du départ vers le site du tournoi jusqu'au retour à la maison après le tournoi.

- En tout temps, les membres du programme adopteront un comportement conforme aux principes d'esprit sportif et de coopération.
- Les membres du programme respecteront tous les règlements établis par le comité organisateur et par Tennis Canada.
- En tout temps, les membres du programme agiront conformément aux lois du pays hôte et aux lois du Canada.
- En tout temps, les membres du programme informeront l'entraîneur de leurs allées et venues. Les membres de l'équipe ne quitteront pas le site du tournoi avant d'avoir préalablement consulté l'entraîneur ou le responsable de l'équipe.

RÈGLE 1: PROCÉDURES D'INSCRIPTION

En tant que membre de la Fédération internationale de tennis (ITF), de l'Association internationale de tennis en fauteuil roulant (IWTA) et du Comité paralympique canadien (CPC), Tennis Canada est le seul responsable des inscriptions pour la Coupe du monde par équipe et les Jeux paralympiques.

RÈGLE 2 : CODE DE CONDUITE

Principe général

C'est un privilège de s'entraîner et de représenter le Canada sur la scène internationale. À titre de représentants du Canada, les athlètes doivent, en tout temps, respecter des standards de comportement élevés dans toutes leurs activités et leurs relations autant sur le terrain qu'à l'extérieur.

Conduite durant la tournée

Les joueurs doivent respecter toutes les règles établies dans l'intérêt primordial de l'équipe et du groupe qui participe à la tournée.

INFRACTIONS DU GROUPE 1

Conduite à l'extérieur du terrain

Créer et conserver un environnement sain et propice à la réalisation des
performances optimales lors des entraînements et des compétitions dans un
contexte d'équipe.
Assister à toutes les rencontres et activités de l'équipe.
Respecter l'espace vital des autres.
Se nourrir d'une façon convenable. « Convenable » signifie une diète balancée
comportant les nutriments et les calories nécessaires à la réalisation de
performances optimales et au respect du calendrier d'entraînement.
Se conduire en tout temps d'une façon convenable en public.

Conduite en compétition

Exécuter les routines préparatoires avant et après les matchs :

- (a) échauffement à l'extérieur du terrain, sur le terrain, en plus des routines d'étirement
- (b) plans de matchs
- (c) conversations d'avant-match et d'après match avec l'entraîneur
- (d) être prêt pour les matchs
- (e) porter des vêtements de tennis appropriés

Commettre une infraction du groupe 1 entraîne les mesures disciplinaires suivantes :

- 1. Avertissement par écrit
- 2. Réprimande par écrit et possiblement une suspension du programme national de la haute performance et des brevets (jusqu'à un an).

INFRACTIONS DU GROUPE 2

Niveau de performance

On s'attend à ce que le joueur fasse son possible pour remporter un match. Il appartient à l'entraîneur, après consultation avec le joueur, de déterminer s'il a fourni ou non un niveau de performance optimale.

<u>Défaut de compléter un match</u>

Le joueur doit compléter son match en cours à moins d'être malade ou blessé, selon l'avis du médecin du tournoi.

Comportement inapproprié ou inacceptable

- Manque de collaboration ou conduite irrespectueuse à l'égard de l'entraîneur, des membres de l'équipe, des officiels du tournoi, des organisateurs ou autres intervenants
- Conduite antisportive
- Non-respect du couvre-feu (s'il y en a un)

<u>Alcool</u>

Coupe du monde par équipe : Il est défendu aux membres de l'équipe et aux entraîneurs de consommer de l'alcool du moment du départ pour le tournoi jusqu'à la clôture du tournoi à moins d'avoir reçu l'autorisation du capitaine de l'équipe de la Coupe du monde ou du gérant de l'équipe.

Autres tournois du programme national de la haute performance/tournées/camps d'entraînement : Les joueurs et les entraîneurs ne doivent pas consommer de l'alcool au point d'être visiblement intoxiqués (selon le jugement de la directrice ou du personnel d'entraîneurs).

Une infraction au règlement sur l'alcool à la Coupe du monde par équipe ou à un autre tournoi du programme national de la haute performance entraînera les mesures disciplinaires prévues pour une infraction du groupe 2.

Commettre une infraction du groupe 2 entraîne la mesure disciplinaire suivante : Une réprimande par écrit et la possibilité d'être suspendu du programme national de la haute performance et des brevets (jusqu'à un an).

INFRACTIONS DU GROUPE 3

- Usage de drogues illégales
- Comportement illégal
- Manquements flagrants ou répétés au règlement du couvre-feu

Commettre une infraction du groupe 3 entraîne les mesures disciplinaires suivantes :

- 1) Renvoi immédiat du joueur chez lui à ses propres frais
- 2) Suspension automatique ou une expulsion du programme national de la haute performance et des brevets.

Les entraîneurs de tournée ont le droit de changer ces règles si les circonstances l'exigent. Dans un tel cas, les renseignements seront communiqués aux joueurs.

DIRECTIVES DISCIPLINAIRES

Une suspension, comme il est indiqué ci-dessus, peut avoir une incidence sur le statut du brevet du joueur ou sur son statut au sein du programme national pour l'année suivante.

PROCÉDURES D'APPEL

Si des mesures disciplinaires sont prises contre un joueur, ce joueur a le droit de faire appel, par écrit, auprès de la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance dans les 7 jours suivant la réception de l'avis de sanction. Veuillez consulter les politiques d'appel à l'annexe 3.

RÈGLE 3 : ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME NATIONAL DE LA HAUTE PERFORMANCE

Pour conserver son admissibilité au programme national de la haute performance, les athlètes doivent respecter les exigences d'admissibilités décrites dans l'aperçu du programme et le protocole d'entente entre Tennis Canada et l'athlète, ainsi que signer/respecter le Code de conduite de Tennis Canada.

N. B. Si un membre du programme national de la haute performance ne respecte pas toutes les exigences du programme, il commet alors une infraction du groupe 2 comme il est stipulé dans le code de conduite.

RÈGLE 4 : DATES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Tennis Canada détermine la date d'arrivée pour les activités du programme national de la haute performance (tournois, camps d'entraînement, activités promotionnelles et de développement, etc.). Les dates de départ des camps d'entraînement seront à la fin du camp et sont déterminées par Tennis Canada. Les dates de départ des tournois sont flexibles et les joueurs peuvent partir quand ils sont éliminés de la compétition. Cependant, le vol de retour doit être réservé pour la fin de la compétition. Si un joueur est éliminé avant la fin de la compétition, le vol de retour pourra être modifié pour lui

permettre de partir plus tôt. La compétition inclut les matchs en simple, les matchs de consolation en simple, et les matchs en double. Toutes exceptions à cette règle doivent être approuvées par Tennis Canada préalablement au départ.

La Coupe du monde par équipe étant une activité d'équipe, les dates d'arrivée et de départ sont fixées par Tennis Canada.

Si les joueurs ne peuvent pas respecter une date d'arrivée, ils pourront participer à l'activité, mais pourraient ne pas être admissibles à l'obtention de subventions pour cette activité précise.

RÈGLE 5 : FINANCEMENT

Forfaits d'aide

Tennis Canada déterminera la nature du forfait d'aide et communiquera les renseignements. La directrice peut, à sa seule discrétion, ajuster le forfait d'aide au cours de l'année selon les résultats, les blessures ou les modifications apportées aux priorités du plan annuel.

Tennis Canada paiera les billets d'avion, l'hébergement, les services des entraîneurs et la plupart des repas dans le cadre des camps d'entraînement et de la Coupe du monde par équipe. Si le lieu de résidence est à l'extérieur du pays, seul un financement partiel peut être accordé.

RÈGLE 6 : SÉLECTIONS

Le comité de la haute performance soumet ses recommandations à Tennis Canada. Les décisions sans appel sont prises par le vice-président de la haute performance au besoin. Le comité de la haute performance est composé de la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance, de l'entraîneur national ou de son représentant, de la directrice principale de la haute performance, du chef du développement des moins de 15 ans et de l'entraîneur national du développement. Veuillez consulter l'annexe 1 pour obtenir plus de renseignements sur le comité de la haute performance.

RÈGLE 7 : MALADIE, BLESSURE OU GROSSESSE

Réduction à court terme de l'entraînement et de la participation pour des raisons de santé

Si un joueur du programme national de la haute performance est dans l'impossibilité de s'entraîner et de prendre part aux activités de l'équipe pour des raisons de santé (blessure, maladie, grossesse) pendant un maximum de quatre mois, il maintiendra son statut de membre du programme national si les conditions suivantes sont remplies par le joueur :

- 1. L'athlète doit communiquer par écrit avec l'entraîneur national lorsque survient le problème de santé et doit fournir une attestation médicale selon les besoins.
- 2. L'athlète doit fournir à l'entraîneur national un plan annuel d'entraînement révisé dans les 30 jours suivant le début du problème de santé.

Réduction à long terme de l'entraînement et de la participation pour des raisons de santé

Si un joueur est dans l'impossibilité de s'entraîner et de prendre part aux activités du programme national de la haute performance pour des raisons de santé (blessure, maladie, grossesse) pendant plus de quatre mois, il continuera de recevoir le soutien du programme auquel il aurait droit si les conditions suivantes sont remplies par le joueur :

- 1. Le joueur doit fournir, par écrit, à l'entraîneur national :
 - (a) L'engagement de s'entraîner ou de suivre un programme de réhabilitation physique ou les deux, sous la supervision de Tennis Canada, pour la période au cours de laquelle il lui est impossible de réaliser ses engagements d'entraînement et de compétition, à un niveau qui minimise les risques pour la santé du joueur. Ceci assurera un retour optimal à l'entraînement et à la compétition le plus rapidement possible.
 - (b) L'intention de reprendre l'entraînement et la compétition de haut niveau le plus tôt possible.
 - (c) Un pronostic positif de l'équipe médicale de Tennis Canada ou autre personnel médical compétent indiquant la possibilité d'un retour à l'entraînement et à la compétition de haut niveau dans les 8 à 12 mois.
 - (d) Un plan complet de réhabilitation physique établi par le médecin de l'athlète.
 - (e) Un plan annuel d'entraînement et de compétition révisé de façon à atteindre les objectifs et les normes du programme de l'équipe nationale.

(f) Des rapports mensuels de progrès.

Impossibilité de satisfaire aux critères de renouvellement du statut à cause d'une raison de santé

Si un joueur, à la fin du cycle du programme national de la haute performance, n'a pas pu satisfaire aux critères de sélection du programme national de la haute performance uniquement pour des raisons de santé, il pourra toutefois être considéré pour la prochaine saison s'il remplit les conditions suivantes :

- L'athlète a fait tous les efforts possibles d'entraînement et de réhabilitation physique visant son retour à l'entraînement et la compétition de haut niveau durant sa période de blessure, de maladie ou de grossesse, mais ne répond toujours pas aux exigences du programme national de la haute performance au cours de l'année où est survenue sa blessure, sa maladie ou sa grossesse, et ce, selon Tennis Canada, pour des raisons strictement liées à la blessure, la maladie ou la grossesse.
- ☐ Tennis Canada, selon son jugement technique et celui du médecin de l'équipe ou son équivalent, indique par écrit qu'il croit que l'athlète parviendra à répondre au moins aux exigences minimales du programme national au cours du prochain cycle de brevets.
- ☐ L'athlète a démontré et continue de faire preuve de son engagement à long terme envers son entraînement de haut niveau et ses objectifs de compétition ainsi que son intention de poursuivre l'entraînement et la compétition de haut niveau au cours de la période pour laquelle il désire voir son statut reconduit malgré le fait qu'il n'a pas satisfait aux exigences du programme national de la haute performance.

RÈGLE 8 : CONDITION MÉDICALE

Les membres du programme national de la haute performance s'assureront qu'ils sont médicalement aptes à s'entraîner, à voyager et à participer à des tournois. Si leur condition médicale change après avoir été choisis au sein du programme national, ils doivent immédiatement informer par écrit l'entraîneur national.

Lorsqu'un joueur est blessé au point de ne pouvoir s'entraîner, voyager ou prendre part à des tournois du programme national de la haute performance, Tennis Canada pourrait exiger que la blessure de l'athlète soit évaluée par un médecin désigné par Tennis

Canada. L'entraîneur national décidera si l'athlète est admissible aux avantages et aux services durant la période de blessure et de réadaptation.

RÈGLE 9 : COMMUNICATION

Tennis Canada privilégie une communication continue, honnête et positive. C'est pourquoi des voies de communication ont été mises en place pour tous les joueurs, les entraîneurs et les associations provinciales.

Tennis Canada offre actuellement les voies de communication suivantes dans les deux langues officielles :

- Guide du programme national de la haute performance et ses suppléments
- Mises à jour continues par courriel et par LMS
- Site Web, Facebook et X
- Rencontre individuelle d'avant-saison et réunions d'information aux camps et en tournées
- Communication continue avec l'entraîneur national
- Représentant des joueurs
- Comités de la haute performance
- Personnel de Tennis Canada

Si vous avez des inquiétudes, veuillez vous rappeler la chaîne de communication prévue pour tous les joueurs :

1. Communiquez avec l'entraîneur national

Vous pouvez joindre Kai Schrameyer à kschrameyer@tenniscanada.com pour toute question concernant le programme ou les sélections en général. Si vous n'obtenez pas de solution...

2. Communiquez avec la directrice

Communiquez avec Janet Petras à jpetras@tenniscanada.com. Si vous n'obtenez pas de solution...

3. Communiquez avec les cadres supérieurs de la haute performance.

Si une personne décide de communiquer de façon autre que la chaîne indiquée cidessus ou de façon irrespectueuse ou qui pourrait porter atteinte aux autres ou au sport, son action sera réputée être une infraction du groupe 2 et sera pénalisée selon la politique disciplinaire suivante :

Infractions du groupe 2

Une réprimande par écrit et la possibilité d'être suspendu du programme national de la haute performance et des brevets (jusqu'à un an).

PERSONNES-RESSOURCES

Personnel de Tennis Canada

Directrice des programmes et administration de la haute performance : Janet Petras jpetras@tenniscanada.com (604) 562-5667

Entraîneur national : Kai Schrameyer kschrameyer@tenniscanada.com (778) 995-4613

ANNEXE 1

COMITÉ DE L'ÉLITE

CADRE DE RÉFÉRENCE

Le comité de la haute performance (CHP) du tennis en fauteuil roulant est un comité consultatif de Tennis Canada pour les questions concernant la haute performance. Le mandant du CHP est de formuler des recommandations à Tennis Canada en ce qui a trait aux sélections pour le programme national de la haute performance et pour les brevets, ainsi qu'aux politiques et aux programmes.

Le comité est composé de cinq membres :

- la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance
- la directrice principal de la haute performance
- le chef du développement des moins de 15 ans
- l'entraîneur national de développement
- l'entraîneur national

Les membres du CHP peuvent assister à une réunion et participer à des conférences téléphoniques deux à quatre fois par année à des fins de planification de programmes, de gestion des politiques et des sélections. La directrice du tennis en fauteuil roulant préside toutes les réunions et le mandat du comité est de gérer les modalités de sélection et les procédures de façon juste et impartiale.

Processus de prises de décisions :

Chaque membre doit exercer son droit de vote quand il le faut. Selon la majorité des votes, une recommandation est émise auprès de Tennis Canada pour étude. Le vice-président du développement de la haute performance, la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance et le chef de la relève (U15) (lorsque nécessaire) prennent les décisions et ont le pouvoir de refuser ou d'accepter les recommandations.

Comité de la haute performance

Janet Petras	Directrice des programmes et de l'administration de la haute performance		
Melissa Lacroix	Directrice principale de la haute performance		
Jocelyn Robichaud	Chef du développement des moins de 15 ans		
Christian Gingras	Entraîneur national de développement		
Kai Schrameyer	Entraîneur national		

ANNEXE 2

APPELS

Processus d'appel des sélections du programme national de la haute performance et du programme de brevets de Sport Canada ainsi que des mesures disciplinaires

Les joueurs peuvent faire appel des décisions des sélections pour le programme national de la haute performance et pour le programme de brevets de Sport Canada. Veuillez consulter la politique pour plus de détails : https://www.tenniscanada.com/fr/about-tennis-canada/politiques/

ANNEXE 3

Programme national de développement

Le Programme national de développement de Tennis Canada est un programme de recrutement, de développement et de soutien des talents pour les athlètes qui ont démontré un potentiel pour entrer dans la voie de la haute performance. Il est lié au Programme de développement de l'ensemble du joueur de tennis en fauteuil roulant de Tennis Canada (MIDJTFR) et fait partie de la vision d'être une nation de premier plan au niveau mondial.

Le document complet est disponible ici :

https://www.tenniscanada.com/fr/jouer/wheelchair-tennis-whole-player-development-pathway/



Programme national de développement Description, avantages et services

Les joueurs nommés dans le cadre du programme peuvent bénéficier d'une aide pour couvrir les frais d'entraînement (frais d'encadrement et de court), de compétition, science du sport et d'équipement. En outre, ils seront invités à des camps d'entraînement, auront accès aux entraîneurs nationaux lors de tournois et de visites de l'environnement d'entraînement à domicile, et bénéficieront d'un suivi continu tout au long de l'année. Les entraîneurs nationaux soutiendront les entraîneurs personnels dans le développement des joueurs.

La quantité et le niveau des services fournis seront déterminés au cas par cas. Toutes les décisions relatives au financement et à l'entraînement sont examinées et approuvées par le comité de haute performance.

Processus d'identification et de sélection

Tennis Canada examinera la candidature des athlètes en fonction d'une série d'indicateurs. Ceux-ci comprennent l'évaluation du joueur par l'entraîneur national, les entraîneurs de développement et le comité de haute performance en fonction de critères incluant, mais sans s'y limiter, l'âge, l'expérience antérieure du tennis ou du sport, les habiletés physiques et motrices générales, le niveau d'incapacité, les facteurs psychosociaux et l'environnement.

En outre, les indicateurs de performance suivants seront pris en considération :

- progression au classement ITF en simple
- Résultats des tournois nationaux de l'ITF et des championnats Birmingham
- Résultats des tournois provinciaux

À la suite de l'évaluation des joueurs, les athlètes nommés seront avisés par Tennis Canada.

Tout au long de l'année, les joueurs du développement national seront suivis à intervalles réguliers lors des camps d'entraînement, dans leur environnement d'entraînement à domicile et lors des tournois. Après les Championnats canadiens de Birmingham, Tennis Canada rencontrera les joueurs pour évaluer leurs progrès. Selon les résultats de la rencontre, Tennis Canada déterminera si le joueur est admissible au soutien pour l'année suivante et communiquera sa décision au plus tard le 31 décembre.

Responsabilités des athlètes

Les membres du programme doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Signer le Code de conduite de Tennis Canada
- Participer à une réunion individuelle avec l'athlète et son entraîneur personnel afin d'élaborer le plan annuel d'entraînement et de compétition ainsi que les indicateurs de performance. Lorsque des juniors sont impliqués, les parents seront inclus dans le processus de réunion.
- Participer aux camps d'entraînement lorsqu'ils sont sélectionnés.
- Participer aux protocoles de tests physiques et à l'entraînement des performances mentales, le cas échéant.
- Représenter le Canada à la Coupe du monde par équipe s'il est sélectionné

- Participer aux Championnats nationaux de Birmingham 2025, à moins qu'une exemption ne soit approuvée par le Comité de la haute performance. Pour demander une exemption, une demande écrite doit être soumise au directeur du tennis en fauteuil roulant avant les Championnats nationaux de Birmingham, au plus tard le 1er octobre.
- Être en règle avec Tennis Canada
- Participer à un nombre minimum de tournois ITF tel que convenu entre l'athlète et Tennis Canada.